

Compte rendu de la séance **du Conseil Municipal du 23 mai 2014**

PRESENTS : FAUGERE Michel - GAY Georges –
GARREAU Line – GREGOIRE Marc - GUITTARD Bernard – KOUZMINA Rébecca -
LETREN Rose-Line - PAILLONCY Guy – PAPON Emmanuel - TRIGNOL Michel - VERGNE
Christophe

SECRETAIRE : FAUGERE Michel

Marc GREGOIRE prend la parole et signale que le compte rendu qui est distribué aux Roudous n'est pas identique à celui qui est adressé aux conseillers et déplore que toutes les informations ne soient pas retranscrites.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'un résumé qui reprend les grandes lignes des réunions du conseil municipal. Les comptes rendus détaillés sont disponibles en mairie et affichés aux emplacements prévus à cet effet.

Suite à la réunion du 25 avril 2014, Michel FAUGERE souligne qu'il n'a pas été décidé de vendre le bâtiment de l'Auberge à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique ; ce qui d'après lui, portait à confusion dans le compte rendu.

Monsieur le Maire reprend ce qui a été retranscrit, à savoir : « *les conseillers remettent en question la vente du bâtiment à la Communauté de Communes au prix de 50 000€ et se questionnent sur l'éventualité de céder ledit bâtiment à l'euro symbolique.* ». Cette phrase énonce clairement qu'il s'agit d'une éventualité et non d'une décision prise par l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Forêts sectionales : révision de la liste des ayants droits

Monsieur le Maire rappelle que chaque année au mois de mai, le Conseil Municipal doit réviser la liste des ayants droits des forêts sectionales en procédant à l'inscription des nouveaux ayants droits et à la radiation des personnes qui ne remplissent plus les conditions requises.

Monsieur Michel FAUGERE, président du SMGF rappelle que les conditions à remplir pour bénéficier de l'affouage sont la possession d'un domicile réel et fixe par le séjour de l'ayant droit dans la commune d'au moins 6 mois consécutifs.

Révision de la liste des ayants droit (exercice 2014 pour répartitions 2014 et suivantes)

Inscriptions :

BOYER Maurice (*section de Larodde/Le Barry*) – JOLY Edouard (*section de Larodde/Le Barry*)
– LUTHERS Sébastien (*section de Larodde/Le Barry*) – ALLAIS Gilles (*section de La Renaudie/La Tauverie*) – GAYDIER Jean-Michel (*section de Pérignat*) – COSTE Michel (*section de Terrif*) – TOURNADRE Guy (*section de Terrif*)

Radiations :

PAUL Ginette (*section de Chanzelles/Ousclos*) – PAUL Emile (*section de Chaux*) – COUSTEIX Marielle (*section de Larodde/Le Barry*) – MASSIAS Claudine – MORNET Jacques – BONNET Jean-Paul – GAY Louis (*section de Terrif*)

A noter que Michel COSTE qui habite depuis plusieurs années sur la commune, au « Cilloux », a été rajouté dans la liste des bénéficiaires. En effet, sa maison est située sur la section de Terrif, cela étant justifié par son adresse fiscale et ses pièces d'identité.

Proposition d'achat de la parcelle ZP 107 au Barry

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été sollicité par M. et Mme Jean-Claude BESSE, propriétaires d'une maison au Barry. Ils souhaitent faire l'acquisition de la parcelle ZP 107 attenante à leur propriété, d'une contenance de 27 m², appartenant aux habitants de Larodde.

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour la vente des biens de sections :

1. Délibération du conseil municipal sur le principe de vente du bien et sur le lancement de la consultation des électeurs.
2. Convocation des électeurs par le maire (et non plus par arrêté préfectoral) dans les six mois qui suivent la transmission de la délibération du conseil municipal au service de légalité.
3. Référendum pour lequel il faut l'accord de la majorité des électeurs.
4. Délibération du conseil municipal pour valider la vente du bien.

A préciser que « sont électeurs, les membres de la section inscrits sur la liste électorale, ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section »

Après avoir entendu ces éléments, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- valide le principe de vente de la parcelle ZP 107
- demande au service des Domaines d'évaluer ce bien
- valide la convocation des électeurs

Le produit de la vente sera employé dans l'intérêt de la section.

Recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une prise en charge de l'Etat à hauteur de 80% pour le recrutement d'un CUI. Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 282.68€ brut par mois (pour 20 heures hebdomadaires)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la candidature de Monsieur Jean-Luc LACHAIZE éligible au CUI, qui sera embauché sur la base de 20 heures hebdomadaires,
- précise que cette embauche interviendra à compter du 1^{er} juin 2014, pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois,
- autorise M. le Maire à signer une convention d'adhésion au service des contrats aidés avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Modification du fonctionnement de l'éclairage public

- Vu la délibération du 26/02/2010 qui précise que l'éclairage public reste allumé toute la nuit, en gardant la répartition d'une lampe sur deux,

- Vu les nombreuses demandes formulées par les Roudous en vue de la remise en service des lampes coupées, notamment pour des questions de sécurité,
- Considérant que toutes les lampes doivent être remplacées le 16 juin 2014 par l'entreprise électrique et que le rétablissement de l'intégralité de l'éclairage public pourrait être effectué par la même occasion, sans frais à la charge de la commune,

Le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (3 abstentions : Marc GREGOIRE, Guy PAILLONCY, Michel FAUGERE), de rétablir l'intégralité de l'éclairage public à compter du 16 juin 2014, date d'intervention de l'entreprise électrique sur la commune de Larodde.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un audit a été demandé auprès du SIEG pour estimer le coût d'une part, engendré par un éclairage en continu toute l'année et d'autre part, par la mise en place d'horloges dans certains villages situés hors route départementale.

Legs de Jean PAUL – Transfert des baux au nom de la commune de Larodde

Par délibération en date du 13 décembre 2013, le conseil municipal de Larodde a accepté le legs de M. Jean PAUL, décédé le 23 octobre 2013.

Parmi le patrimoine immobilier cédé par M. Jean PAUL, trois parcelles sont louées par deux exploitants agricoles : Marc GREGOIRE et Pascal LACHAISE.

Marc GREGOIRE souligne que le prix du fermage est cher et demande à ce que le terrain soit loué au tarif préfectoral.

Monsieur le Maire précise que, après renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme et selon l'arrêté des fermages en cours, le tarif appliqué en zone montagne est de 143.93€ maximum.

- M. Marc GREGOIRE – Aulhat - 63690 LARODDE

Ce bail concernant la parcelle ZP 46 d'une contenance de 4ha32a50ca, est transféré à la commune par le biais de la donation. Aucune modification n'est à apporter au bail initial qui a été consenti et accepté moyennant la somme de 600€.

- M. Pascal LACHAISE – « Chez Maurissoux – 63810 TREMOUILLE ST LOUP

La commune n'ayant pas hérité de la parcelle ZP 135 (3ha 49a 70ca) qui figurait dans le bail initial, il convient d'établir un avenant en précisant les points suivants :

Désignation des parcelles louées : AE 63 (33a) et AE 65 (1ha 85a 50 ca) soit 2ha 18a 50ca, moyennant un loyer annuel de 174.80€.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail de M. Pascal LACHAISE.

Point sur l'achat de parcelles à EDF (chemin d'accès à la propriété de M.BONIN)

Monsieur le Maire informe les conseillers de sa rencontre avec les représentants d'EDF concernant l'achat par la commune du chemin d'accès à la propriété de M.BONIN.

D'une part, il s'agit d'une régularisation car ce chemin est déjà sorti du domaine hydro électrique d'EDF. D'autre part, l'acquisition de ce chemin avait été envisagée par l'ancienne municipalité pour les itinéraires de randonnée.

M. LAVIOLETTE d'EDF a donné son accord pour prendre en charge les travaux de voirie suite à l'éboulement de pierre sur le chemin survenu en février 2014 (environ 3 700€ TTC), dans la mesure où la commune achèterait le terrain comme prévu initialement.

EDF se chargerait également de faire le nécessaire pour l'écoulement de la source.

Monsieur le Maire précise que si la commune achète ce chemin, il deviendra un chemin rural, l'entretien incombera donc à la commune. Cependant elle peut décider de ne pas le classer dans la voirie communale : *La commune ne sera alors tenue qu'à l'entretien « normal » du chemin sans qu'il puisse être exigé que le chemin soit amélioré, élargi ou déneigé.*

Marc GREGOIRE demande que le terrain soit borné.

Guy PAILLONCY s'étonne que le Notaire n'ait pas exigé le bornage avant d'établir l'acte de vente.

Monsieur le Maire rappelle qu'un document d'arpentage a été établi par un géomètre mais confirmation de ce point sera demandée à Maître BESSON, chargé de ce dossier.

Après discussion, les conseillers décident de ne pas revenir sur la décision d'achat prise par l'ancienne municipalité en date du 30 août 2013 (abstention de Marc GREGOIRE).

Demande de subvention Trail Aquaterra 2014

Well'com Organisation, association organisatrice du Trail Aquaterra pour la 4^{ème} année consécutive, a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention comme cela leur a été accordé les années précédentes.

En dépit de l'importance de cette manifestation, l'assemblée décide de ne pas accorder de subvention à ladite association et s'arrête à attribuer les aides aux associations communales ainsi qu'à l'association porteuse de la fête patronale.

Cependant, la commune apportera toute l'aide logistique dont l'association aura besoin.

Questions diverses

Equipement mobilier salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part des devis obtenus par Bernard GUITTARD et Line GARREAU concernant l'acquisition de mobilier de cuisine et de matériel de sonorisation pour équiper la salle des fêtes de Larodde.

Equipement de la cuisine :

- *Etuve professionnelle : Metro..... 990.00€ HT*
- *Matériel de cuisine divers : ADS Service 2 996.16€ HT*

Equipement sonorisation et video projection

- *Sono Yamaha : devis de A Sainte Cécile..... 1 029.16€ HT*
- *Video-projecteur et écran..... 1 576.68€ HT*

Total des dépenses : **6 592.00 € HT**

Concernant le plan de financement, Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une aide dans le cadre de la réserve parlementaire de Danielle AUROI, à hauteur de 3 000€ (subvention initialement allouée pour la restauration du four de Pruns).

A l'unanimité des membres présents, les conseillers valident le programme de travaux ci-dessus et approuve le plan de financement suivant :

- Subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.....3 000.00€
- Autofinancement3 592.00€

Transport à la demande circuit Tauves – Bort : convention avec Sancy Artense Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Transports de la Rive Gauche de la Dordogne ne fonctionnera plus au 1^{er} juillet 2014. Le Syndicat a transféré la compétence de ce service à la Communauté de Communes Sancy Artense.

A compter du 1^{er} juillet 2014, Sancy Artense Communauté organisera le service de transport à la demande, sur inscription des usagers. Le transport se fera uniquement le samedi matin à partir de Tauves et jusqu'à Bort les Orgues (aller-retour). Le service sera pris en charge par Sancy Artense Communauté qui percevra la recette des usagers. Le Conseil Général finance 50% du déficit restant à la charge dans le cadre du service « bus des montagnes ». Les simulations proposées font ressortir un coût restant à charge de la Communauté de Communes pour 6 mois de l'ordre de 2 400€. Cette somme sera répartie entre les communes bénéficiaires, ce qui engendrera une participation de 500€ pour la commune de Larodde.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, les conseillers :

- valident la participation de la commune à hauteur de 500€ afin que ce service puisse perdurer de juillet à décembre 2014.
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec Sancy Artense Communauté.

A compter du 1^{er} juillet 2014, toute personne intéressée pour utiliser ce service devra s'inscrire auprès de la Communauté de Communes Sancy Artense au 04.73.21.79.79

Travaux assainissement

Monsieur le Maire revient sur l'affaire de M. Derezinski et explique la nécessité de créer une canalisation qui relierait son terrain directement à la station d'épuration. Cela éviterait tout refoulement d'égout chez M. Van Belle son voisin.

L'entreprise Lemonnier a établi un devis de 1 841.38€ HT.

Monsieur le Maire précise que la commune prendra en charge la canalisation uniquement jusqu'à la limite de propriété de M. Derezinski.

Travaux de l'appartement communal

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise BESSE de modifier le devis concernant le changement des fenêtres, en rajoutant 2 fenêtres oubliées dans le devis initial et en demandant une partie close en bas de fenêtre pour les 6 fenêtres de l'appartement, notamment pour des questions de sécurité des enfants.

Par conséquent, le devis s'élève à 11 525.01€ (pour 9 834.21€ initialement prévus). Les conseillers valident ce nouveau montant.

Litige Gaineton – commune de Larodde

Par correspondance en date du 15 mai 2014, Maître TEILLOT a fait part de la décision du TGI de Clermont Ferrand concernant l'affaire du four de Terrif.

Cette décision est de nature à donner satisfaction à la commune dans la mesure où le tribunal rejette les prétentions de Gérard GAINETON et le condamne à payer à la commune une somme de 1 500€. A noter que M.GAINETON a la possibilité de faire appel de cette décision.

Cache-conteneurs

La scierie DUBOT a établi un devis de 594.72€ pour l'achat du bois, ce qui représente un coût bien moins onéreux que l'entreprise Boireal. Michel TRIGNOL propose de se rapprocher du SMCTOM Haute Dordogne concernant la disposition de ces cache-conteneurs.

Poste à souder

Monsieur le Maire explique la nécessité pour l'employé communal de se munir d'un poste à souder pour l'accomplissement de certaines tâches.

Les conseillers valident l'achat de ce matériel à Vialleix pour un montant HT de 394€.

Feu d'artifice

Monsieur le Maire et Rébecca KOUZMINA proposent qu'un feu d'artifice ait lieu le samedi 5 juillet, à l'occasion de la fête patronale de Larodde. Sodip Pyrotechnie a émit une proposition à hauteur de 1 825€ HT pour un feu d'artifice sonorisé.

Marc GREGOIRE et Michel FAUGERE trouvent cela beaucoup trop onéreux.

Quant à Rébecca KOUZMINA et Emmanuel PAPON, ils estiment qu'il s'agit de faire revivre la fête patronale, donner envie aux forains de venir à Larodde et d'offrir un beau spectacle à la population.

A la majorité des membres (vote contre : Marc GREGOIRE et Michel FAUGERE – abstention : Guy PAILLONCY), les conseillers valident cette proposition au prix de 1825€ HT.

Licence IV

Afin de conserver la licence IV de la commune (non utilisée depuis janvier 2012 et qui expire au bout de 3 ans), Monsieur le Maire propose de mettre le bâtiment de l'Auberge à disposition d'une personne titulaire du permis d'exploitation, qui pourrait faire fonctionner le bar une à deux fois par semaine. Une formation pour l'obtention de ce permis d'exploitation pourrait être financée par la commune (coût approximatif de 900€). **Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie le plus rapidement possible.**

Cela permettrait d'une part de préserver la licence IV, d'envisager un dépôt de pain et surtout de rétablir un point de rencontre pour les Roudous.

Monsieur le Maire et Michel TRIGNOL informent l'assemblée que David JACATON, boulanger domicilié à Fourroux, serait intéressé pour faire du pain au four de Fourroux et tenir un dépôt de pain trois fois par semaine à l'ancienne boulangerie, sur la place.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers se positionnent en faveur de cette démarche et autorisent M. le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du local à M. JACATON.

Demandes concernant le petit patrimoine

Four de Fourroux : Michel TRIGNOL demande s'il serait possible de faire mettre un branchement pour éclairer le four de Fourroux. Un conduit est prévu à cet effet sous la route mais le branchement n'a jamais été fait par l'entreprise électrique.

Four de Pruns : Rébecca KOUZMINA demande si les travaux de restauration du four de Pruns pourront être effectués prochainement. Monsieur le Maire explique que ces travaux sont toujours à l'ordre du jour mais avec un coût inférieur à ce qui avait été prévu. Il propose de rencontrer les habitants de Pruns pour voir ce qui pourrait être envisagé.

Fontaine de Chanzelles/Ousclos : Michel FAUGERE demande qu'il soit également envisagé des travaux de restauration de la fontaine de Chanzelles/Ousclos.

GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Michel FAUGERE fait part du compte rendu de l'assemblée générale du GDON. Il en ressort que pour pouvoir utiliser la Bromadiolone ou le PH3, il faut réunir les conditions suivantes : adhérer à la Fédération Départementale (20€), au GDON Larodde/Trémouille et passer le certiphyto.

La séance est levée à minuit.